

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Autorité de [...]
*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Réseau ferré de France

Décision du 3 mars 2008 portant délégation de signature au sein de la direction régionale Rhône-Alpes et Auvergne (RFF)

NOR : *DEV0825000S*

Le directeur régional Rhône-Alpes Auvergne,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;

Vu la décision du 2 janvier 2008 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs au directeur régional pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne ;

Vu la décision du 30 juin 2004 portant nomination de M. de Mester (Philippe) en qualité de directeur régional Rhône-Alpes Auvergne,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

M. Andrault (Pascal), chargé de mission maintenance ;

M. Clemente (François), chargé de mission maintenance ;

M. Dominici (Serge), chargé des relations commerciales fret ;

M. Ghesquières (Pascal), chargé de mission maintenance ;

M. Rul (Dominique), chargé d'étude fret ;

Mme Wolfersperger (Laurianne), chargée de mission exploitation, collaborateurs du service gestion du réseau ;

M. Suisse-Guillaud (Denis), chef de projet ;

M. Lasserre (Jean-Dominique), chargé de projet ;

M. Simond (Yves), chargé de projet ;

M. Bouvier (Guillaume), chargé de concertation, collaborateurs du pôle Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise ;

M. Caraboeuf (Damien), chef de projet ;

M. François (Patrick), chargé de projet ;

Mme Lagarde (Muriel), chargé de projet, collaborateurs du pôle Lyon-Turin.

I. - EN MATIÈRE DE PASSATION DES MARCHÉS

Pour signer tout acte lié à la préparation, la passation et la gestion des marchés de services liés à des opérations d'investissement dont le montant est inférieur à 100 000 euros.

II. - EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION
DE RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Pour retirer de tous bureaux de poste, messageries, transports, toutes lettres simples ou recommandées et tous mandats-poste et envois de toute nature, chargés ou non, adressés à l'établissement.

Article 2

Délégation est donnée à M. Suisse-Guillaud (Denis) pour :

- déposer toute demande d'autorisation administrative ou d'urbanisme ;
- signer tous actes, registres, procès verbaux, pièces correspondantes et documents ainsi que pour élire domicile.

Article 3

Les délégations consenties par la présente décision sont exercées dans les conditions suivantes :

- dans la limite des attributions de M. Andrault (Pascal), M. Clément (François), M. Dominici (Serge), M. Ghesquière (Pascal), M. Rul (Dominique), Mme Wolfersperger (Laurianne), M. Bouvier (Guillaume), M. Lasserre (Jean-Dominique), M. Simond (Yves), M. Suisse-Guillaud (Denis), M. Caraboeuf (Damien), M. François (Patrick), Mme Lagarde (Muriel) ;
- sous réserve des affaires que le délégant se réserve ;
- dans le respect de la hiérarchie établie au sein de la direction régionale ;
- dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Les délégataires rendent compte mensuellement à leur chef de service et au directeur régional de l'utilisation faite de leurs délégations selon les modalités définies à cet effet.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 3 mars 2008.

*Le directeur régional Rhône-Alpes et
Auvergne
de Réseau ferré de France,
Ph. de Mester*